



CERTIFICATIONS DE SERVICE D'INSTALLATION ET DE MAINTENANCE DE SYSTEMES DE VIDÉOSURVEILLANCE

C E R T I F I C A T

N° 127/14/367-82

délivré à la société

OXYGENE SECURITE

11 RUE DU CHEMIN ROUGE BAT F - CS 47354 - 44373 NANTES CEDEX 3 - Tél. 02 28 23 03 82

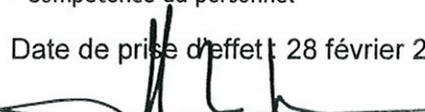
Siret N° 495 016 461 00016

Liste des caractéristiques couvertes par le référentiel NF 367 - I82 (novembre 2013) intégrant les exigences de l'arrêté du 5 janvier 2011

Caractéristiques spécifiques NF Service

- Les relations commerciales
- La maintenance
- Les dispositions d'organisation et de satisfaction des clients
- Compétence du personnel

Date de prise d'effet : 28 février 2016


Franck LEBEUGLE

Directeur Général d'AFNOR Certification

Caractéristiques spécifiques APSAD

- Prestations techniques de conception
- Prestations techniques de réalisation
- Prestations techniques de réception et vérification initiale
- Prestations techniques de vérifications périodiques
- Moyens matériels

Date de prise d'effet : 28 février 2016


Amaury LEQUETTE

Directeur CNPP Cert.



Ce certificat est valable (sous réserve des résultats des contrôles) jusqu'au 27 février 2019. Il annule et remplace tout certificat antérieur.



AFNOR Certification
11 rue Francis de Pressensé - F 93571 LA PLAINE SAINT DENIS Cedex
Téléphone 33 (0)1 41 62 80 00 - Télécopie 33 (0)1 49 17 90 43
www.afnor.org
www.marque-nf.com



CNPP Cert., organisme certificateur
reconnu par les professionnels de la sécurité et de l'assurance - www.cnpp.com
Route de La Chapelle Réanville - CD 64 - CS 22265 - F 27950 SAINT MARCEL
Téléphone +33 (0)2 32 53 63 63 - Télécopie +33 (0)2 32 53 64 46 - www.cnpp.com

Certification NF Service & APSAD d'Installation et de Maintenance de Systèmes de Vidéosurveillance

Les engagements principaux du prestataire

Tous les contrôles effectués périodiquement dans le cadre de la présente certification conformément au référentiel NF367-182 ont pour objet de vérifier le respect des engagements pris par l'entreprise. Ainsi, pour chacune des caractéristiques essentielles certifiées (cf. répartition au recto), ces engagements portent sur :

- Les relations commerciales :
 - fourniture systématique d'informations au client ;
 - besoins du client clairement identifiés et présentés.
- La conception de l'installation :
 - réalisation d'une analyse de risque ;
 - proposition d'un système conforme à la règle concernée ;
 - conception d'un système adapté au site.
- La réalisation de l'installation :
 - respect des règles de l'art et des préconisations des constructeurs de matériels.
- La réception et la vérification de conformité initiale :
 - remise d'un dossier technique ;
 - fourniture d'une déclaration d'installation.
- La maintenance :
 - respect des fréquences et délais d'intervention ;
 - enregistrement et suivi des interventions.
- Les vérifications périodiques :
 - respect des fréquences ;
 - fourniture d'un compte rendu ;
 - enregistrement et suivi des interventions.
- L'organisation et le suivi client :
 - maîtrise des sous-traitants éventuels, souscription des assurances nécessaires, implantation géographique permettant un service optimal, devoir de conseil, enregistrement et traitement des réclamations, formation et assistance du client, garantie de confidentialité des informations, mesure de la satisfaction client.
- Le personnel :
 - personnel technique formé et en nombre suffisant dont la compétence est vérifiée.
- Les moyens matériels :
 - utilisation de moyens matériels adaptés et vérification des instruments de mesure.

Une démarche volontaire

Les certifications conjointes NF Service et APSAD sont des certifications volontaires s'appuyant sur deux marques, l'une délivrée par AFNOR Certification, l'autre par le CNPP, à des entreprises intervenant dans le secteur de la sécurité.

Ces certifications s'inscrivent dans une approche collective où toutes les parties prenantes sont associées pour l'élaboration des référentiels : professionnels de la sécurité, utilisateurs, prescripteurs, assureurs, pouvoirs publics.

La garantie de fiabilité d'une installation

Ces certifications de service revêtent un caractère particulier puisque les installations de sécurité sont le plus souvent des systèmes «en attente» d'une sollicitation qui peut intervenir plusieurs années après leur mise en place.

Des contrôles rigoureux au sein de l'entreprise et en clientèle

Les certifications conjointes NF Service & APSAD sont attribuées, pour une durée renouvelable, après notamment l'examen de dossiers, la réalisation d'audits au sein de l'entreprise et le contrôle des compétences techniques du personnel en charge de l'activité.

Des contrôles périodiques en clientèle permettent également de s'assurer de la qualité des prestations de l'entreprise.